CHRONIQUE ANTONIENNE



Prière, — que peuvent réciter les amis de Saint Antoine avant de déposer l'aumône dans le tronc du Saint. Elle est l'œuvre du Cardinal Parocchi. Le Souverain Pontife a daigné l'enrichir de cent jours d'indulgences à gagner une fois le jour et applicables aux âmes du purgatoire.

Glorieux Thaumaturge, père des pauvres, vous qui avez miraculeusement découvert le cœur d'un avare enseveli au milieu de l'or et qui avez obtenu en partage d'être, au contraire, toujours présent par votre cœur au milieu des misères des plus misérables; vous qui, offrant au Seigneur nos supplications, obtenez de lui qu'elles soient exaucées; agréez, en témoignage de notre reconnaissance, l'aumône que nous déposons à vos pieds pour le soulagement de l'indigence. Que cette aumône soit salutaire à nous-mêmes; venez à leur secours et au nôtre avec votre bienveillance habituelle, assistez-nous dans nos nécessités temporelles, mais plus encore dans nos nécessités spirituelles, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Brive.—(Corrèze) France. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des grottes de Brive qui ont été si longtemps les témoins des austérités et des oraisons sublimes de notre thaumaturge. De nombreux pélerins aiment à y séjourner pour y honorer St Antoine en se livrant aux exercices des retraites fermées sous la direction de nos Pères, gardiens de ces grottes célèbres.

Nos lecteurs savent déjà en quoi consistent ces retraites.

Pour le chrétien désireux de connaître tout ce que réclame de lui la pratique exacte de la vie chrétienne, il n'est pas de moyen plus efficace que celui de la retraite fermée. Là, en effet, dans ce seul à seul avec Dieu, favorisé par la séparation des créatures, le silence et le recueillement, il trouve, avec la connaissance de tous ses devoirs envers Dieu, la société et lui-même, la force de les pratiquer tous.

Si toute pénitence est de nature à nous approcher de Dieu, combien plus devons-nous y tendre par celle qui consiste à se séparer volontairement de toute distraction pour ne prêter